Les autorités officielles venant en voiture à la Cathédrale prendront obligatoirement les quais, rue Plantagenet, rue de l'Evêché, rue du chanoine Urseau.

Armoiries de S. Exc. Mgr. l'Évêque

On peut dès maintenant se procurer les armoiries de S. Exc. Mgr. l'Évêque au secrétariat de l'Évêché, rue Toussaint.

## Avis aux fidèles du diocèse

Pour permettre au clergé paroissial d'assister à l'intronisation de S. Ex. Mgr. l'Évêque, les fidèles sont priés, dans la mesure du possible, de ne pas attendre au samedi après-midi pour se confesser à l'occasion de la fête du Rosaire.

Quête pour le Séminaire

MM. les Curés et Aumoniers sont priés d'annoncer la quête qui, en la solennité de nos saints patrons, saint Maurice et ses compagnons, martyrs, le dimanche 24 septembre, sera faite pour le Séminaire, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, à toutes les messes et à tous les offices. On ne saurait trop engager les fidèles à se montrer généreux pour l'éducation des clercs. C'est du prêtre que dépend l'avenir religieux du diocèse.

## Retraite pastorale

La seconde retraite pastorale s'ouvrira le lundi 25 septembre au grand séminaire. Elle sera prêchée par M. le chanoine Pineau, supérieur de la Solitude.

Dans toutes les églises et chapelles du diocèse, on chantera le Veni Creator après la messe principale, le dimanche 24 septembre.

Les fidèles et les communautés religieuses sont invités à prier chaque jour et à offrir des communions pour les retraitants, pour la sanctification du clergé et la multiplication des vocations sacerdotales.

N. B. — MM. les retraitants auront soin de se munir : 1° de leur linge d'autel : amict et purificatoire, pour la célébration de la messe ;

2º de l'habit de chœur pour la cérémonie de clôture.

## Mutuelle Saint-Martin

Tous les prêtres incardinés au diocèse d'Angers ont été inscrits à la Mutuelle Saint-Martin.

Il leur est demendé une cotisation de 600 francs plus 100 francs de droit d'inscripion, soit 700 francs pour le second semestre 1950.

Ce remboursement se fera de la manière suivante :

1º MM. les Curés et Vicaires, les prêtres inscrits à la Caisse de Secours voudront bien retenir la somme de 700 francs dans l'évaluation de leur traitement du 3º trimestre 1950, soit:

MM. les Archiprêtres: 11.800; MM. les Doyens: 11.550; MM. les Curés: 11.300;

MM. les Vicaires: 5.300;